

**DEPARTEMENT
DU NORD****COMMUNE DE WALLERS ARENBERG*****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL***

CONSEILLERS ELUS :
29

L'An Deux Mille Vingt-trois, le douze du mois de décembre, le Conseil Municipal de la Commune de WALLERS ARENBERG s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Salvatore CASTIGLIONE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de l'Hôtel de Ville, conformément à la loi.

CONSEILLERS EN EXERCICE
29

Étaient présents (24) : Salvatore CASTIGLIONE, Maire, Cécile DEHOUCK, Tonino RUNCO, Magalie DUTRIEUX, Jean Pierre SELVEZ, Suzel JAWORSKI, Vincenza CASTIGLIONE, Géry CATTIAU, Christophe DEHOUCK, Adjoints, Chantal SAEGERMAN, Jean-Pierre ABRAHAM, Marc STIEVENARD, Conseillers Municipaux Délégués, Marie-Pierre VARLEZ, Hermeline BOUTELIER, Armel BISIAUX, Bénédicte COTTEL, Emile LAURENT, Serge HARDY, Laurent STAQUET, Mathieu DECARPENTRY, Laurence SZYMONIAK, Catherine DEMEURISSE, Fabienne BENOIT, Dominique NICODEME, Conseillers Municipaux.

CONSEILLERS PRESENTS :
24

Étaient Excusés (4) : Yoann HOCHEDÉZ (procuration à Marc STIEVENARD), Aurore DUSSART (procuration à Tonino RUNCO), Bernard CARON (procuration à Salvatore CASTIGLIONE), Cathy GOUPIL (procuration à Magalie DUTRIEUX).

Était Absent (1) : Marc BAUDRY.

Président de la séance : Salvatore CASTIGLIONE - Secrétaire de la séance : Marc STIEVENARD.

Date d'envoi de la convocation : 05/12/2023.

Objet : Aide au départ en séjour Hiver.

Rapporteur : Christophe DEHOUCK, Adjoint délégué aux affaires scolaires et familiales

La ville offre la possibilité d'effectuer un séjour à Abondance en Haute Savoie destiné aux jeunes de 13 à 17 ans du 2 au 9 mars 2024.

Le prix du séjour est de 957 euros par personne (tarif sans les aides), vingt places seront réservées auprès du prestataire.

Dans le cadre de ces séjours, la Commune met en place une aide sous condition de ressources.

Conditions d'inscription :

- Habiter la commune de Wallers Arenberg.
- Avoir entre 13 et 17 ans aux dates du séjour.
- S'inscrire auprès du service jeunesse avant le 5 janvier 2024.

Priorisation des demandes et conditions d'attribution :

- Les jeunes n'ayant jamais bénéficié de cette aide aux séjours seront prioritaires.

- Application faite des règles de priorité déterminées ci-dessus, les premiers dossiers complets seront prioritaires dans la limite des places disponibles.

Conditions des aides :

Participation municipale en fonction des ressources nettes mensuelles du foyer :

Ressources nettes mensuelles du foyer	Participation municipale
Moins de 762,25 euros	400 euros
De 762,25 à 1 219,59 euros	350 euros
Plus de 1 219,60 euros	300 euros

Par ailleurs, dix jeunes (maximums) de 13 à 17 ans qui résident le quartier prioritaire (QPV Arenberg) pourront profiter du séjour à titre gratuit. L'État, au titre de la Politique de la Ville, prend en effet en charge le coût pour dix jeunes à hauteur de 80%, les 20% restant seront à la charge du CCAS.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des voix:

- ***APPROUVE les conditions d'inscription, de priorisation des demandes et des conditions d'inscription telles que définies ci-avant ;***
- ***VALIDE les modalités de la participation financière de la commune pour ce séjour ;***
- ***CHARGE Monsieur le Maire de veiller à l'application juridique et comptable de la présente délibération.***

**Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme et certification du
caractère exécutoire de la présente délibération.**

**A Wallers Arenberg, le 12 décembre 2023
Le Maire,
Salvatore CASTIGLIONE**